## **VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES**

# **QUEL EST LA LEGISLATION POUR C'EST PRODUIT**

Par Profil supprimé Postée le 17/07/2013 01:41

#### Bonjour,

j'ai trouver sur un site en français des produit décrits comme psycho-actifs, voici les nom de ces produits:Wild Lettuce, Dutch Orange, Kratom

sur le site en question qui est basé en hollandes ils previennent qu'il ne prenne pas en charge les problèmes douanier et qu'il faut ce renseigner sur la legislation de notre pays. C'est trois produit sont décrit comme naturels et legals. Pouvez vous me dire si l'importation de l'un de ces produit est illegal?

AZyant plusieurs années de polyaddiction derrière moi je connais les risques liés a l'utilisatio de ce genre de produit, donc je souhaite avoir une réponse précise et non un discour moralisateur.

Merci d'avance.

# Mise en ligne le 18/07/2013

### Bonjour,

Les produits que vous citez ne sont pas inscrits dans la liste des stupéfiants. Cette liste, régulièrement mise à jour, est consultable sur le site de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé).

Par ailleurs, il est difficile de connaitre avec certitude la composition d'un produit. Le risque de la présence d'une molécule interdite dans un produit pourtant présenté comme légal n'est pas nul.

Cordialement.